

Dossier de concertation

Projet de parc photovoltaïque

Commune de BAZAC

Mise à disposition : du 20 novembre au 05 décembre 2020



Table des matières

La concertation préalable	2
Objet de la concertation préalable.....	2
Durée de la concertation préalable	2
Modalités de la concertation préalable	2
Pendant toute la durée de la concertation	2
A l'issue de la concertation	2
A propos d'ABO Wind.....	3
ABO Wind dans le monde.....	3
Indépendance et solidité financière	3
ABO Wind en France	4
Notre métier.....	4
Un projet concerté et adapté	5
Une équipe de spécialistes.....	5
Contexte de la filière photovoltaïque.....	6
Les objectifs.....	6
Puissance raccordée en France.....	6
L'énergie solaire	7
Principe de fonctionnement.....	7
Une énergie aux multiples atouts	8
Le projet de Soleil de Puisaye	9
Objectifs et caractéristiques principales du projet	9
Le choix du site	9
La localisation du projet.....	10
L'implantation envisagée	11
Le planning prévisionnel.....	12
Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement.....	13
L'étude d'impact	13
Premiers résultats des études menées.....	13
Solutions alternatives envisagées	21
Mesures d'évitement, réduction et compensation	21
Annexe – Registre des observations	25

La concertation préalable

Objet de la concertation préalable

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque d'une surface de 21 hectares pour une puissance totale d'environ 15 MWc.

La **commune de Bazac** correspond au territoire concerné par ce projet. Son développement fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire.

Cette procédure a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement; et la mention des solutions alternatives envisagées présentés dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera du 20 novembre au 05 décembre 2020 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Bazac pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
Permanences AboWind en mairie : vendredi 20 novembre et jeudi 26 novembre de 13 :00 à 18 :00.
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la **page internet** du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/bazac.html?m=1603717877&>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Bazac (annexe du présent dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Echange - CS95893 – 31506 TOULOUSE cedex 5
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet

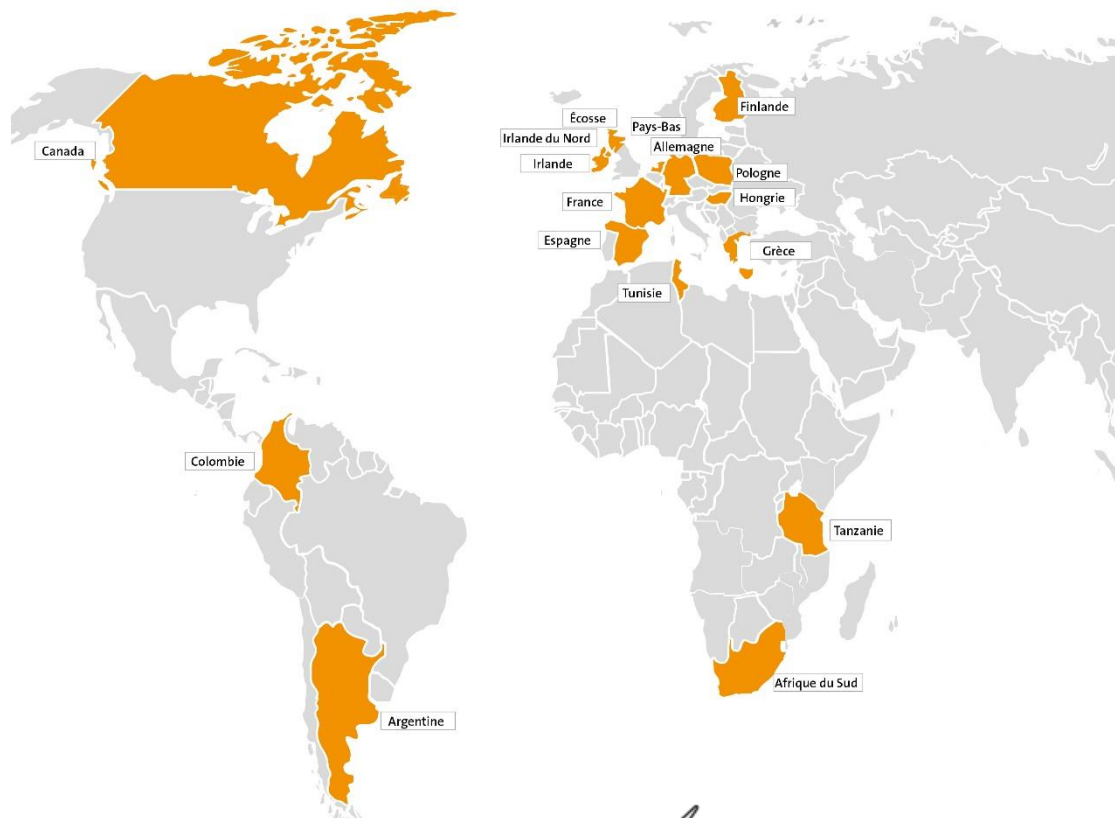
A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Bazac ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

A propos d'ABO Wind

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

ABO Wind dans le monde



700 collaborateurs



1 900 MW raccordés
1 000 MW en développement

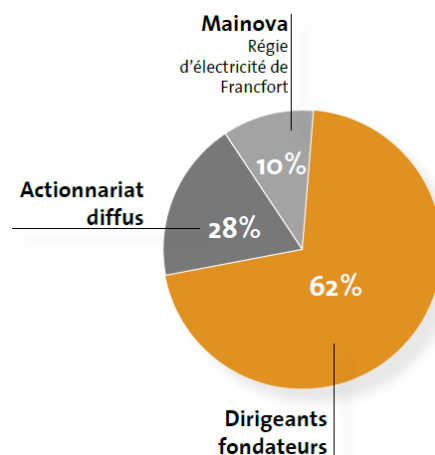
Indépendance et solidité financière

Le Groupe est **indépendant** vis à vis :

- Des constructeurs
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le Groupe se développe sur **fonds propres**.

Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



ABO Wind en France



En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de **100 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **306 MW d'électricité propre**.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1200 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

Notre métier

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.



Un projet concerté et adapté

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire. La concertation se matérialise par le partage de l'information et le soutien des acteurs au niveau local et tout au long de la vie du projet.

Une équipe de spécialistes

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Wind propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques.

Un développement poussé et précis permettra d'aboutir sur une construction sécurisée et de qualité. Notre objectif : une **production optimale**.



Contexte de la filière photovoltaïque

Les objectifs

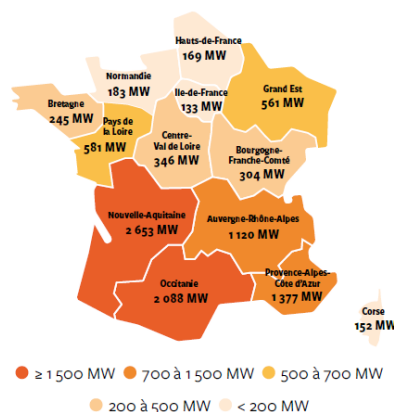
L'accord de Paris de 2015 a fixé l'objectif majeur de contenir le réchauffement planétaire en dessous des 2 °C, voire 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'y parvenir, une **transition** vers un **approvisionnement énergétique durable** fondé sur les **énergies renouvelables** est indispensable.

Les **objectifs nationaux de transition énergétique** sont fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 40% de la production d'électricité, ou 32% de la consommation énergétique à l'horizon 2030.

Puissance raccordée en France

Au niveau régional au 30 juin 2020 :

Puissance solaire installée par région au 30 juin 2020



Au niveau national au 30 juin 2020, :

9 912 MW étaient raccordés.

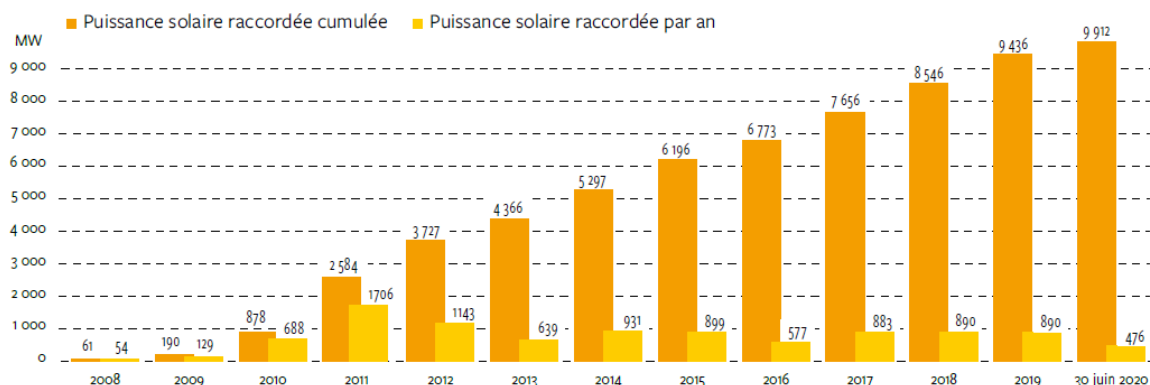
2,8% de l'électricité consommée était couverte par le solaire.

L'objectif national de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est d'atteindre **entre 35 600 et 44 500 MW** d'installations photovoltaïques raccordées à l'horizon 2028.

(Source : RTE, 08/2020)

Evolution de la puissance raccordée :

Évolution de la puissance solaire raccordée



L'accroissement du parc photovoltaïque français est une partie de la solution à la transition énergétique.

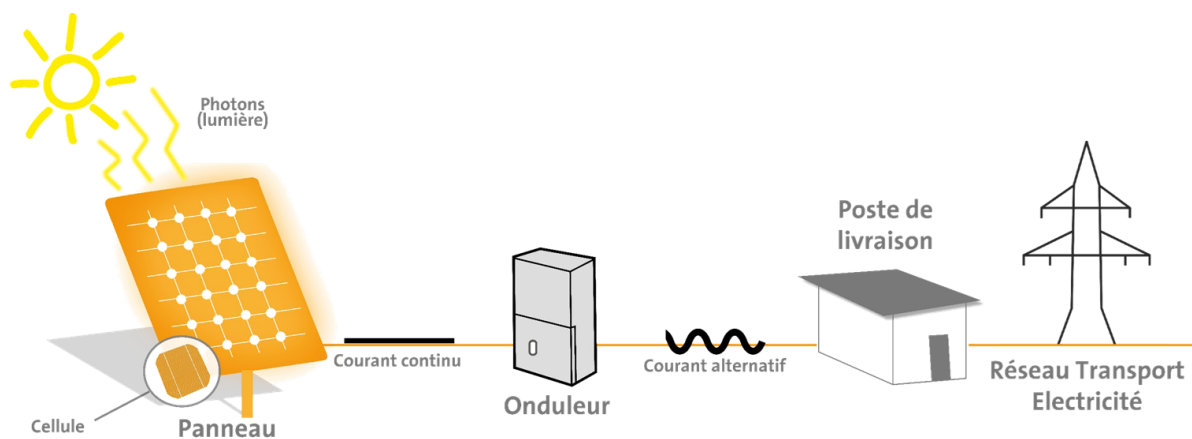
L'énergie solaire

Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire en courant électrique continu.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.

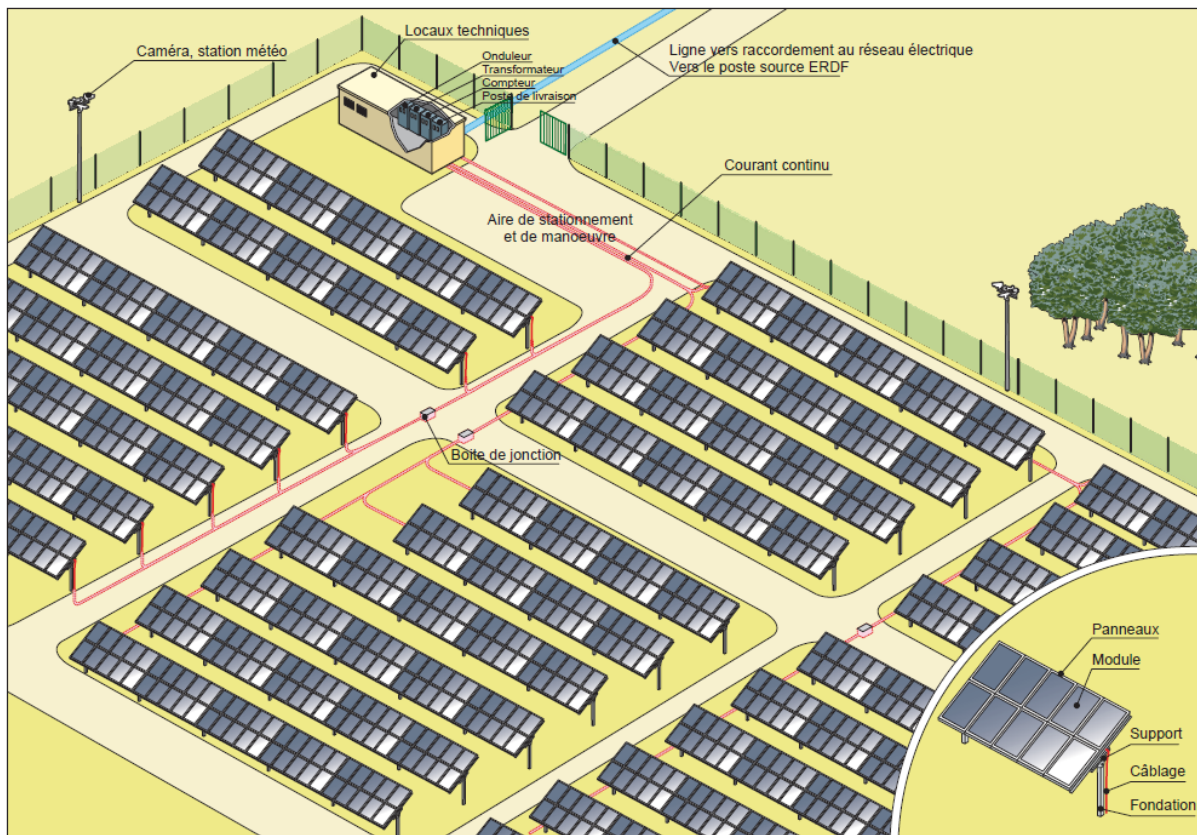


L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Wind – Table de modules - Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne

Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



Source : Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol – MEDDTL, avril 2011

Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle. PV CYCLE France est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux solaires photovoltaïques et bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Selon lui, le taux de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec cadre en aluminium est de 94.7% aujourd'hui.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Etc.

Le projet de Bazac

Objectifs et caractéristiques principales du projet

Le choix du site

Le département de la Charente, de par sa situation géographique, est un territoire présentant un ensoleillement propice à la production d'énergie solaire. Plusieurs installations solaires photovoltaïques, sur bâtiments et au sol, ont été mises en service et sont en cours de développement.

La zone d'implantation du projet de parc photovoltaïque de Bazac est composée d'une plaine de terres agricoles de grandes cultures, type céréales / oléagineux, sur lesquelles sont pratiquées un assolement épeautre/maïs/tournesol. Elle est séparée par un chemin communal se prolongeant par une zone forestière et agricole en bordure de la Dronne. Les terrains sont caractérisés par un potentiel agronomique limité par des terres séchantes et peu productives, impactées par des aléas climatiques récurrents. Le site est également caractérisé par une forte anthropisation ; où la biodiversité est limitée et quasiment dépourvue d'habitats pour la faune terrestre et l'avifaune nicheuse.



Photo du site – Octobre 2019 © ABO Wind.

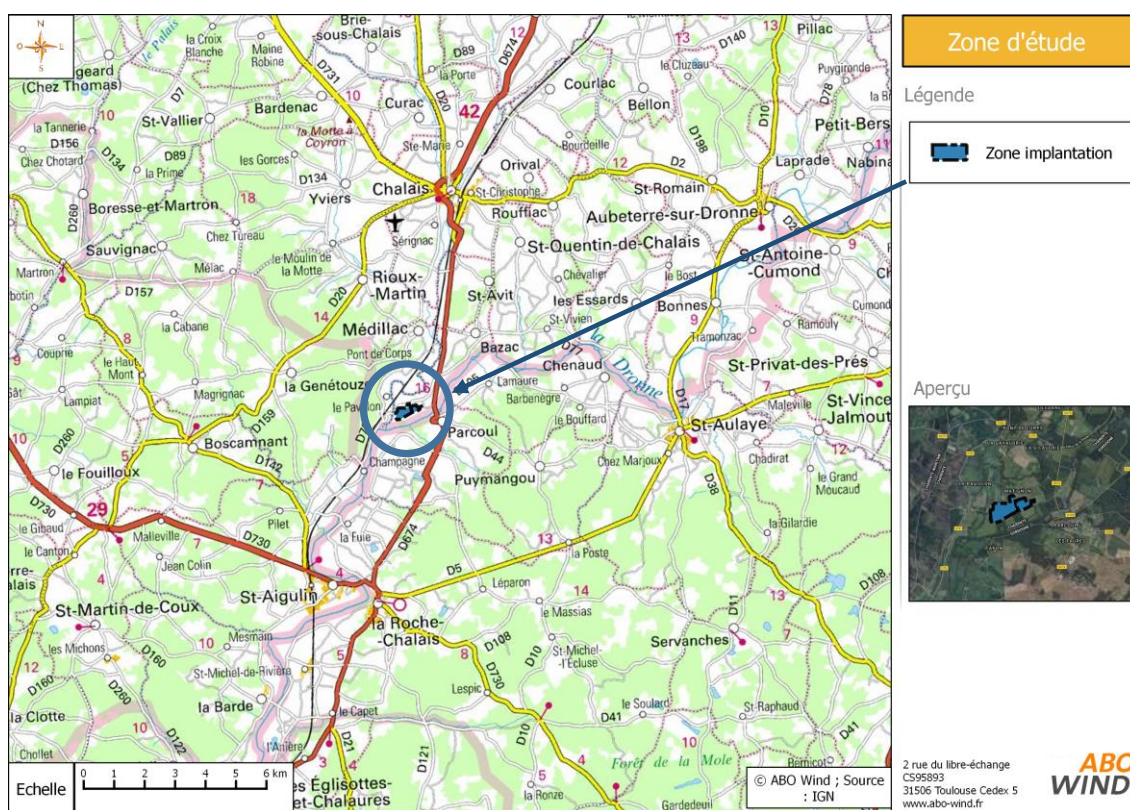
La conjonction de ces éléments nous a conduit, en accord avec le propriétaire exploitant du site, à chercher d'autres modes de production agricole et rurale plus pertinents par rapport au contexte actuel et futur du secteur. Dans cette optique, un complément d'activité solaire photovoltaïque a été envisagé en vue d'une reconversion vers une activité agricole viable à long terme.

La commune de Bazac est à ce jour assujettie au règlement national d'urbanisme. L'article L111-4 2° du code de l'urbanisme dispose que: « *Peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune : (...) Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national(...).* »

Ainsi, le projet de parc photovoltaïque de Bazac pourrait obtenir un permis de construire.

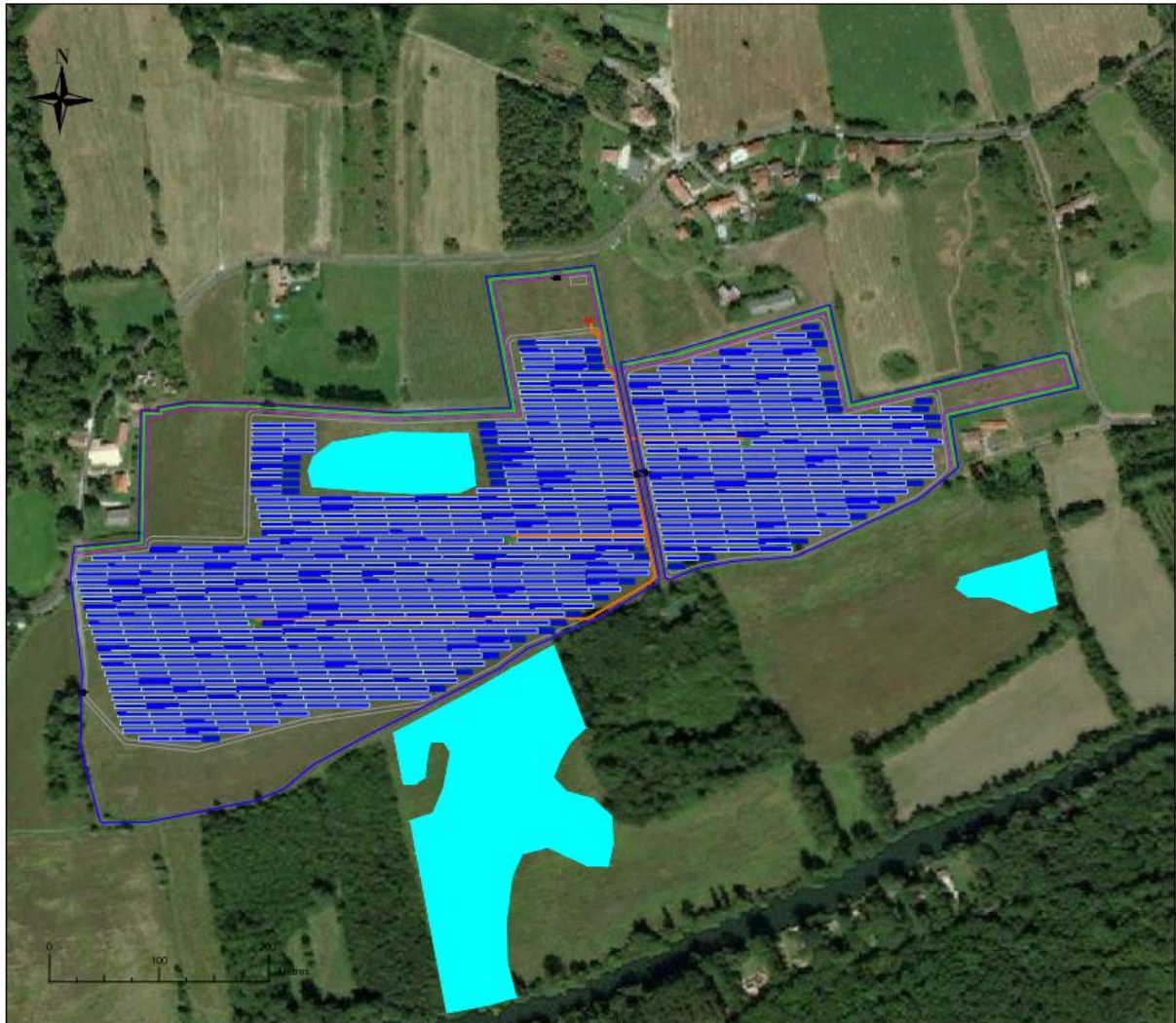
La localisation du projet

Le site se trouve au sud du bourg, proche du centre de l'axe routier nord / sud, Chalais – La Roche Chalais, à 1 km environ de la RD 674. (zone bleue sur la carte ci-dessous) et à proximité immédiate des lieux dits Matignon, Plaine du Caillaud, Caillaud et Rivalland.



Localisation du projet © ABO Wind-QGis

L'implantation envisagée



Plan d'implantation envisagé © ABO Wind

Montant de l'investissement : entre 10M€ et 15 M€ *

Légende	
	Table de modules photovoltaïques CSI 420 Wp
	Demi-table de modules
	Portail
	Haies
	Clôture
	Chemin d'au moins 3 m de large praticable par des poids lourds
	Chemin de 3 m de large pour la maintenance
	Onduleur et transformateur SMA 4000 UP
	Citerne de 120 m3
	Poste de livraison
	Zone humide (zone à éviter)
	Zone de passage de câbles haute tension

Surface du site d'étude : 21 hectares

Nombre de modules : 34 857 modules environ

Technologie envisagée : module polycristallin

Structure porteuse : fixe, avec des pieux battus ou vissés – Pas de fondation béton.

Puissance du parc : 14.5 MWc environ

Estimation de la production électrique annuelle : 184 150 MWh, soit l'équivalent de plus de 7 300 personnes alimentées en électricité renouvelable (tous types de logements et chauffages confondus)

**A savoir : le montant de l'investissement d'un projet varie en fonction de ses caractéristiques. Dans le prix global d'un système photovoltaïque, il faut prendre en compte :*

- *Les frais liés au développement, dont les études*
- *Le coût du matériel et de son installation (plus de 80% de l'investissement total, dont presque 40% pour les modules seuls)*
- *Le coût de raccordement au réseau*
- *Les coûts financiers*

Le plan d'implantation et les données présentées ci-dessus prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

A ce stade du projet, ce plan n'est pas définitif. Il sera arrêté à l'issue de la concertation préalable et de la finalisation de l'étude d'impact.

Le planning prévisionnel



Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement

L'étude d'impact

Définition :

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, visant à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration, sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc sont soumis à étude d'impact. Le projet de parc photovoltaïque de Bazac, d'une puissance crête d'environ 14.5 MWc, entre dans ce cadre.

Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, est donc en cours de réalisation sur le site. Elle se déroule en deux temps :

1. **L'analyse de l'état initial** : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain du territoire d'accueil du projet ;
2. **L'évaluation des incidences potentielles** : identification des effets possibles du futur parc solaire sur l'environnement afin de l'intégrer au mieux au site.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'analyse des incidences est en cours. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

Premiers résultats des études menées

L'étude d'impact comporte un volet écologique, paysager et agricole. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

Les bureaux d'études et experts mandatés pour réaliser les études sont :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes	Intervenants	Lancement des études
Faune terrestre, avifaune et chiroptères	SYNERGIS	Simon CHAPENOIRE Margaux BORDES	03/2020

Flore, habitats naturels et inventaire zones humides	SYNERGIS	Kevin LESPINAS Samuel ROUSSEAU	03/2020
Paysage, patrimoine et photomontages	ABIES	Mathilde BOURRAT	08/2020
Etude Préalable agricole	ABIES	Camille BOUIN	09/2020
Etude d'impact sur l'environnement	ABIES	Camille BOUIN	08/2020

Les principaux résultats des études menées sont présentés ci-dessous.

L'étude « paysage et patrimoine »

L'étude « paysage et patrimoine » a démarré au mois d'aout 2020. Les résultats de cette étude seront présentés dans l'étude d'impact environnemental.

Conformément au Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol (MEDDTL, avril 2011) :

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage :

- *L'emprise des installations ;*
- *La géométrie, la taille, la hauteur, la densité, la couleur et la brillance des modules ;*
- *L'implantation des panneaux par rapport à la topographie du site (plaines, pentes vallonnées) et à l'occupation du sol (terres agricoles, espaces boisés, végétation naturelle) ;*
- *Les dépendances de l'installation (voies d'accès, clôture, bâtiment de l'onduleur, etc.).*

Ainsi, l'analyse, encore en cours, se positionnera sur 2 échelles :

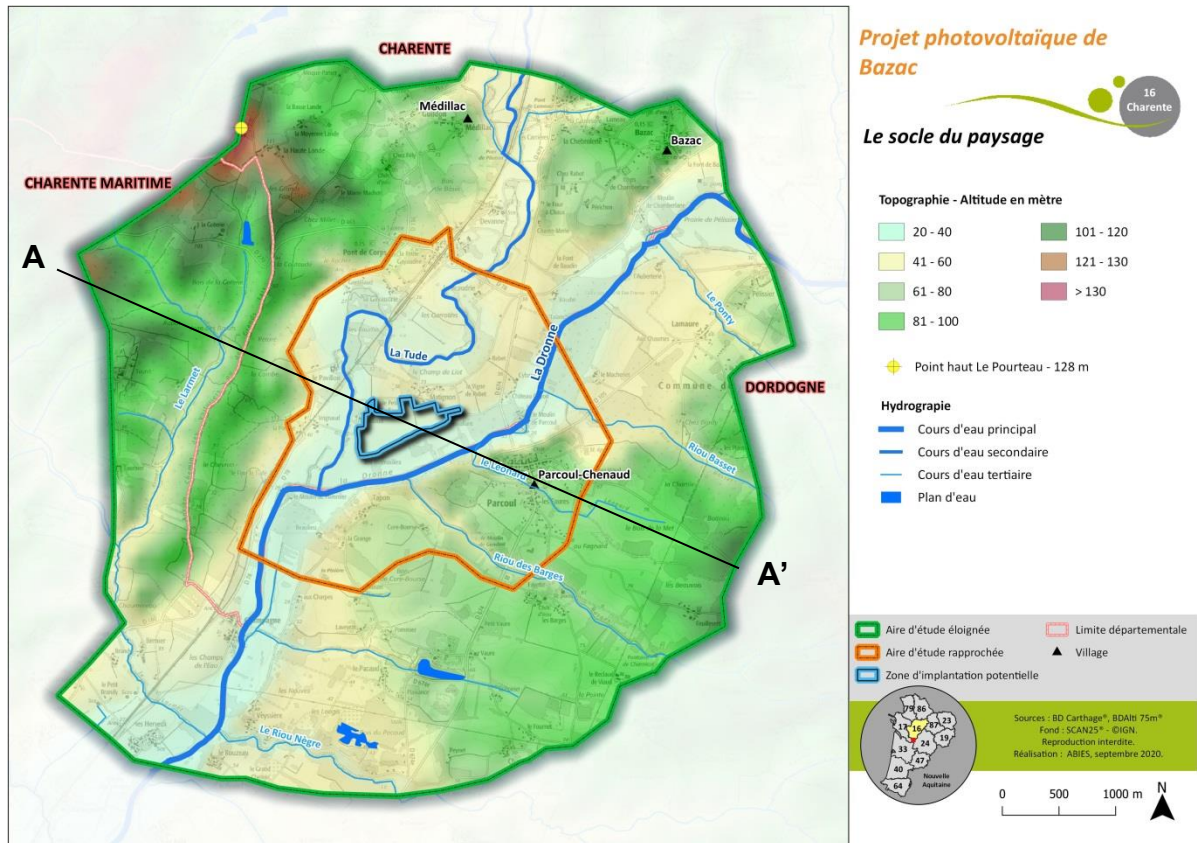
- Une aire d'étude éloignée (rayon de 3 kms)
- Une aire d'étude rapprochée (rayon de 1 km).

La topographie et l'hydrographie s'inscrivent dans :

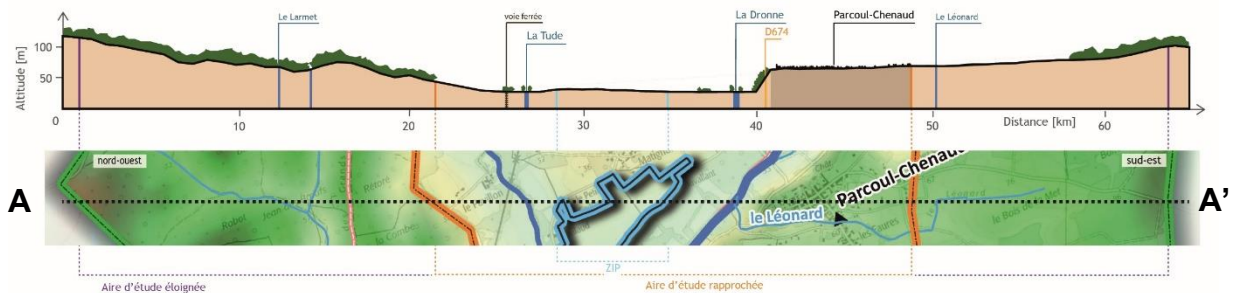
- Les vallées de la Dronne et de la Tude
- Les massifs forestiers de la Double Saintongeaise (à l'ouest) et de la Double périgourdine (à l'est).

Les unités paysagères présentes sont constituées par :

- Des paysages forestiers : le petit Angoumois, la Double
- Des paysages de plaines cultivées : la vallée de la Dronne, du Palais et de leurs affluents.



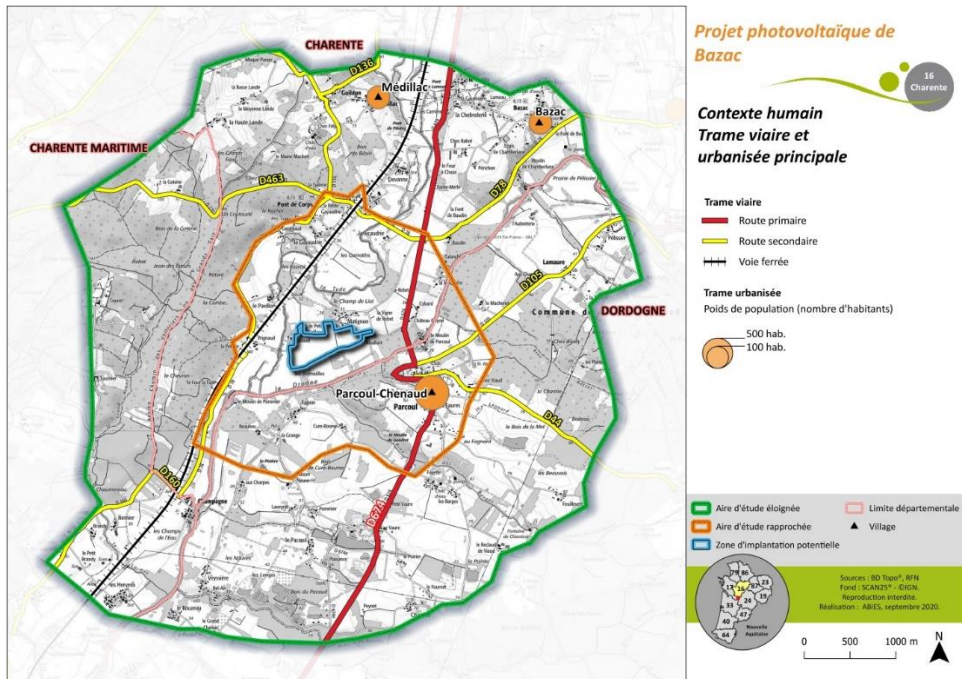
Le socle paysager © Abies



Coupe du socle paysager © Abies

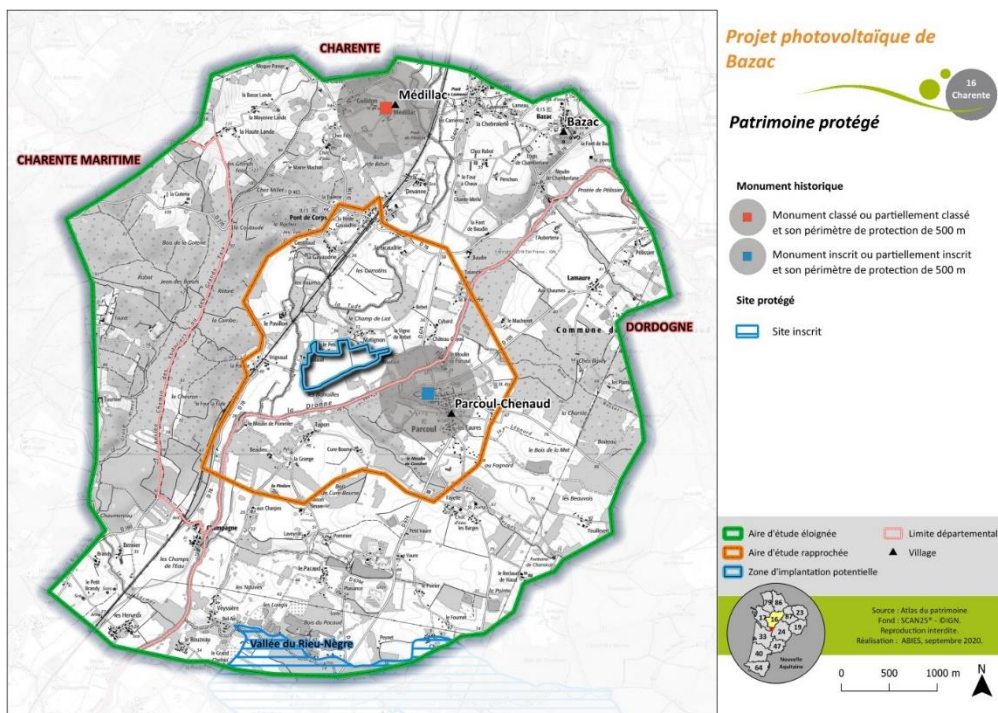
Le projet est positionné dans un vallon principalement cultivé, entre la Tude à l'ouest et la Dronne au sud, dont les boisements limitent l'aire d'influence visuelle lointaine.

Le réseau viare et urbanisé est constitué par la RD 674, environ 1 km à l'est du projet, connectant Angoulême à Libourne et par de nombreuses routes de desserte locales. La ligne ferroviaire Paris-Austerlitz / Bordeaux Saint Jean est dans le périmètre de l'aire immédiate dans un axe ouest/ nord à environ 350m. Les villages de Parcoul Chenaud, Médillac et Bazac sont dans les périmètres et regroupent de nombreux hameaux et lieux dits.



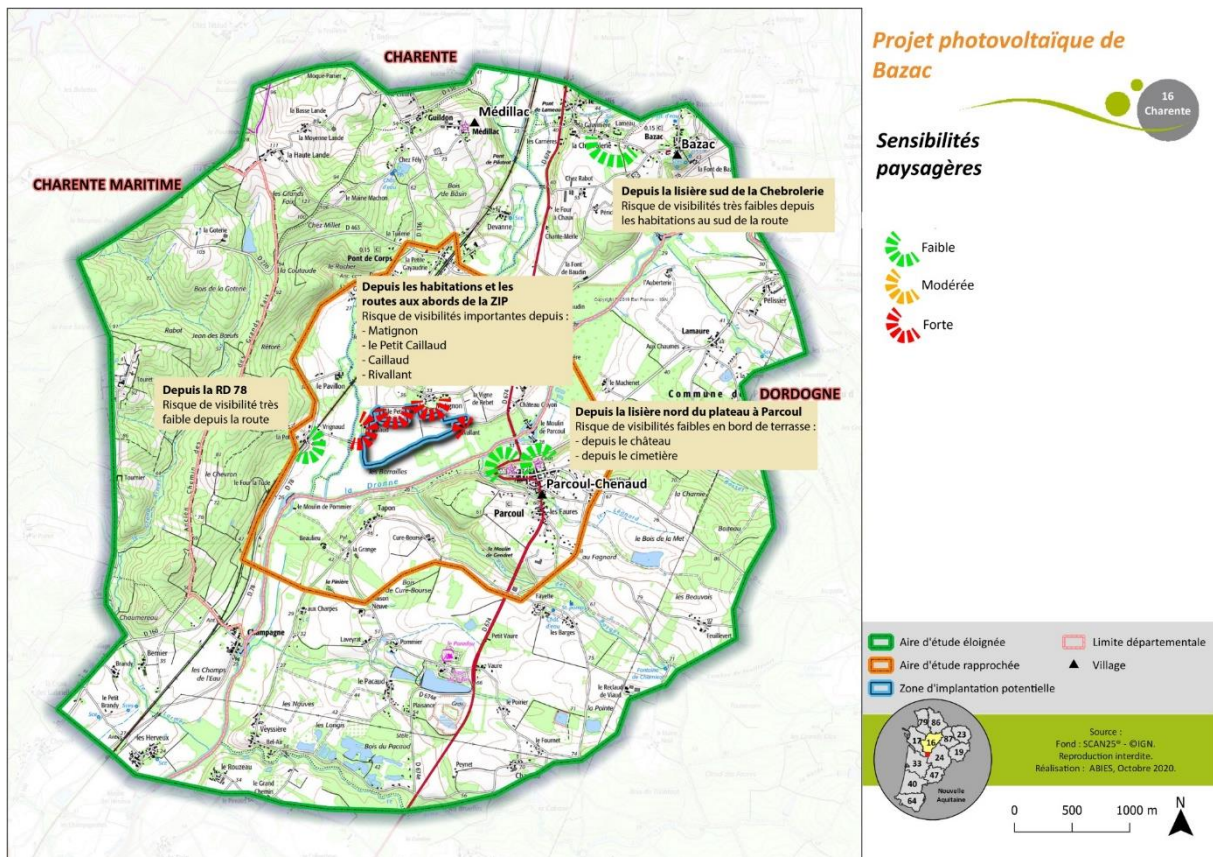
Réseau viaire et urbanisé © Abies

En termes de patrimoine réglementé, 2 monuments historiques (église saint Martin à Parcoul Chenaud -- église saint Laurent à Médillac) et 1 site protégé inscrit (vallée du Rieu-Nègre) se trouvent hors périmètre des 500m au sein des aires d'étude et ne présentent pas de sensibilité au droit du projet.



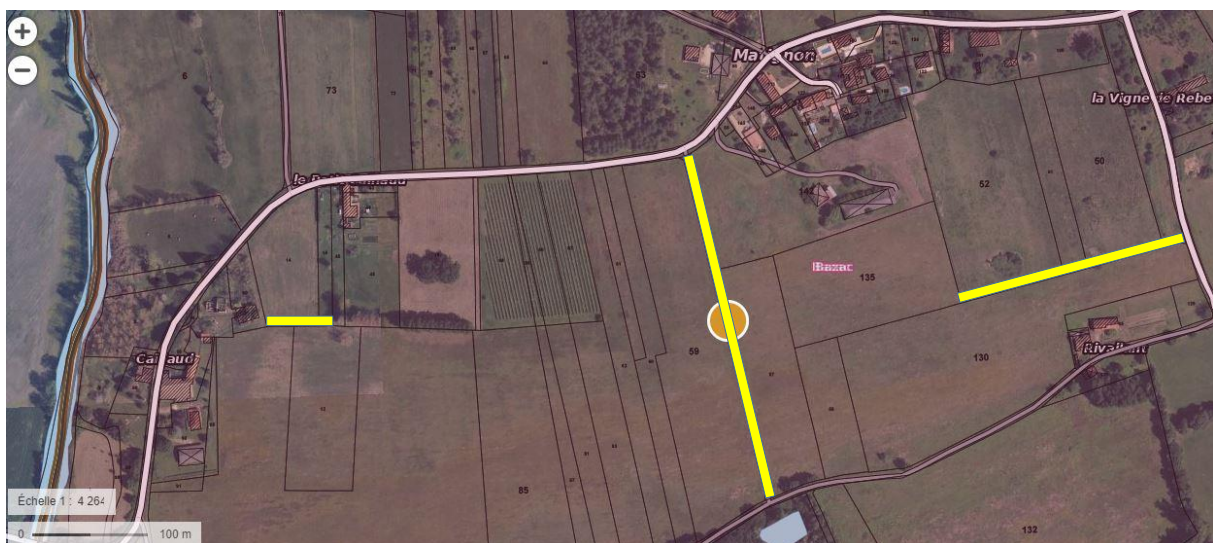
Patrimoine © Abies

Des sensibilités paysagères fortes sont identifiées à proximité immédiate du site du projet : Elles sont caractérisées par les habitations riveraines du hameau de Matignon, du lieu-dit Caillaud à l'ouest, et du lieudit Rivalland à l'est.



État des sensibilités paysagères © Abies

Les chemins ruraux cadastrés ZC 53, ZD 13 et surtout ZC 58 coupant le parc en 2 du nord au sud au niveau de Matignon, ne sont pas du tout inclus dans l'emprise du parc et restent accessibles librement.



Vue aérienne des chemins ruraux préservés (en jaune) © ABO Wind

Les études naturalistes

Les études naturalistes se sont déroulées du mois de mars au mois de septembre 2020 sur une zone élargie par rapport à la zone d'implantation du projet. Elles ont mis en évidence des sensibilités et enjeux liés au milieu naturel d'importance variée.

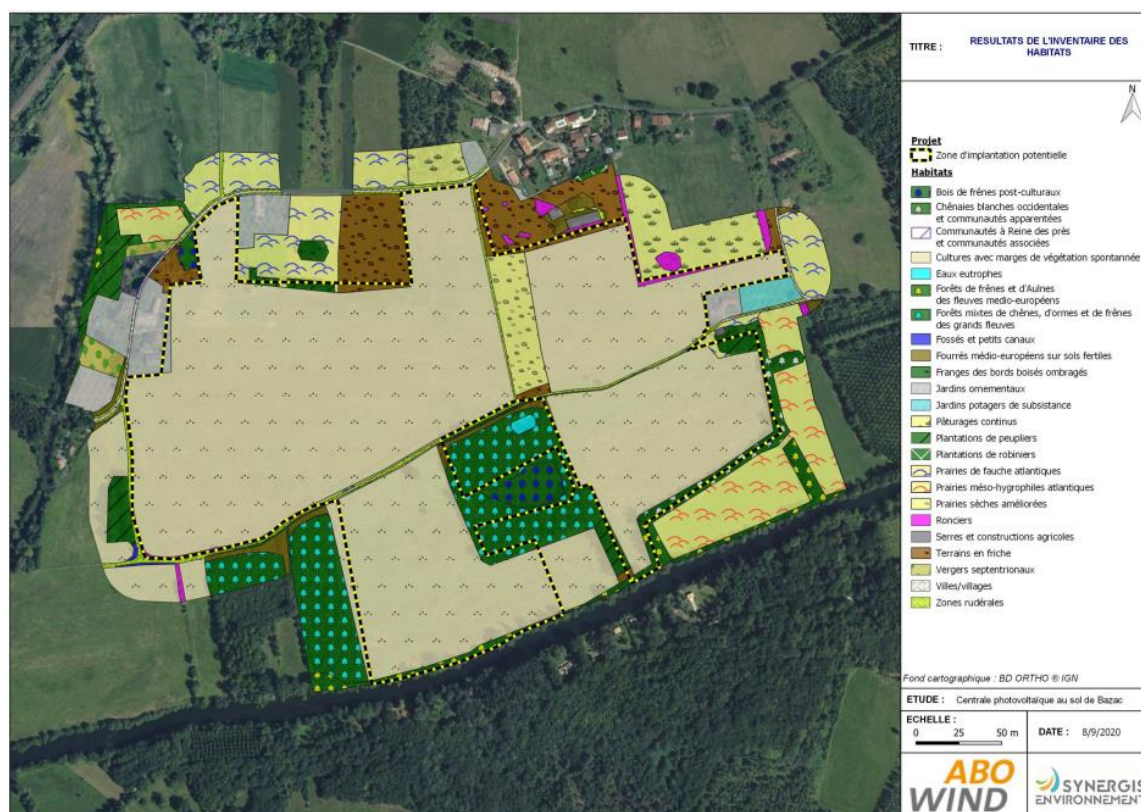
Ainsi, les enjeux identifiés sur les parcelles cultivées sont faibles à modérés pour l'ensemble des groupes de faune et de flore, mis à part une langue de prairie sèche (en friche au moment de l'étude) présentant un enjeu fort pour 1 espèce d'avifaune nicheuse

Les enjeux forts à très forts sont concentrés sur l'ensemble compris entre le chemin communal sud et la Dronne (zone Natura 2000). Le projet est implanté hors de ces secteurs sensibles.

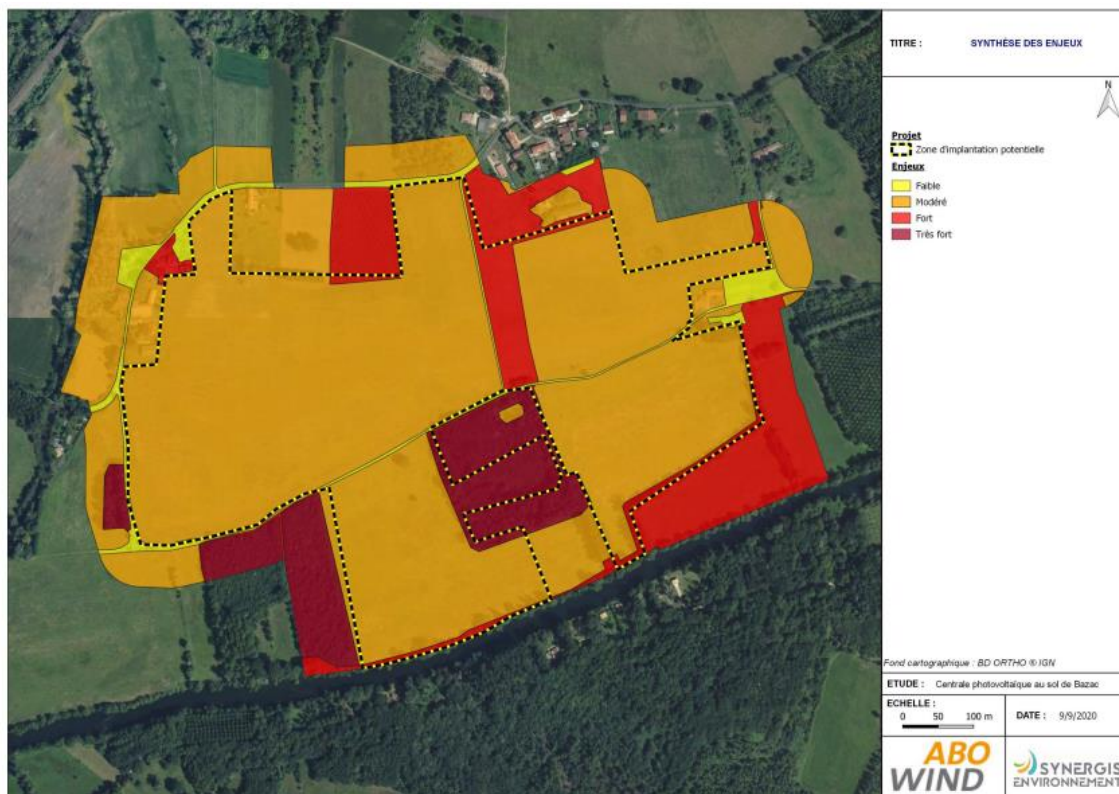
L'inventaire des zones humides sur la zone d'étude élargie a répertorié 3 zones humides dont une dans la zone d'implantation du parc photovoltaïque.

Les zones forestières, les boisements rivulaires, en bordure de la Dronne présentent un enjeu fort à très fort pour les espèces d'avifaune nicheuses et les chiroptères, voire pour 1 espèce de mammifère protégé (vison d'Europe), non observée. L'ensemble de ces espaces ne sont pas dans le périmètre de la zone d'implantation du projet.

Ci-dessous, les cartographies des enjeux établis par le bureau d'études ayant effectué les relevés terrain :



Carte des habitats © SYNERGIS Environnement



Carte de la synthèse des enjeux naturalistes © SYNERGIS

Etude préalable agricole

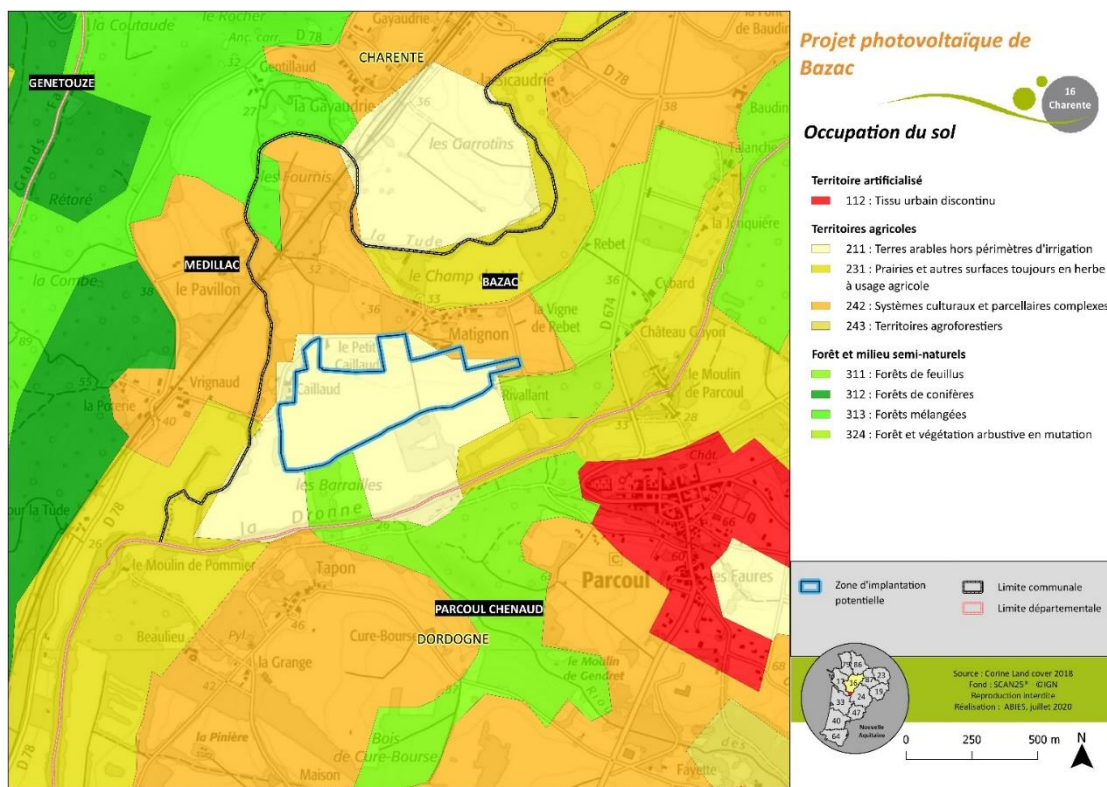
Le dispositif de compensation agricole collective a été introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt de 2014 (Art.L.112-1-3 du code rural).

Après un diagnostic de l'économie agricole territoriale, il comprend principalement une évaluation financière globale des impacts du projet sur l'agriculture locale, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets notables du projet.

Si des impacts résiduels demeurent, des mesures de compensation collective factuelles et chiffrées doivent être proposées pour consolider l'économie agricole locale, avec des modalités de mise œuvre, un calendrier et un suivi.

L'agriculture du périmètre élargi au département, compte 6500 exploitations agricoles et la SAU (Surface Agricole Utile) représente 60% du territoire dont 50% en grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux).

40 800ha sont consacrés à la vigne à forte valeur (Pineau – Cognac).



Occupation du sol dans l'environnement du projet © CORINE Land Cover 2018

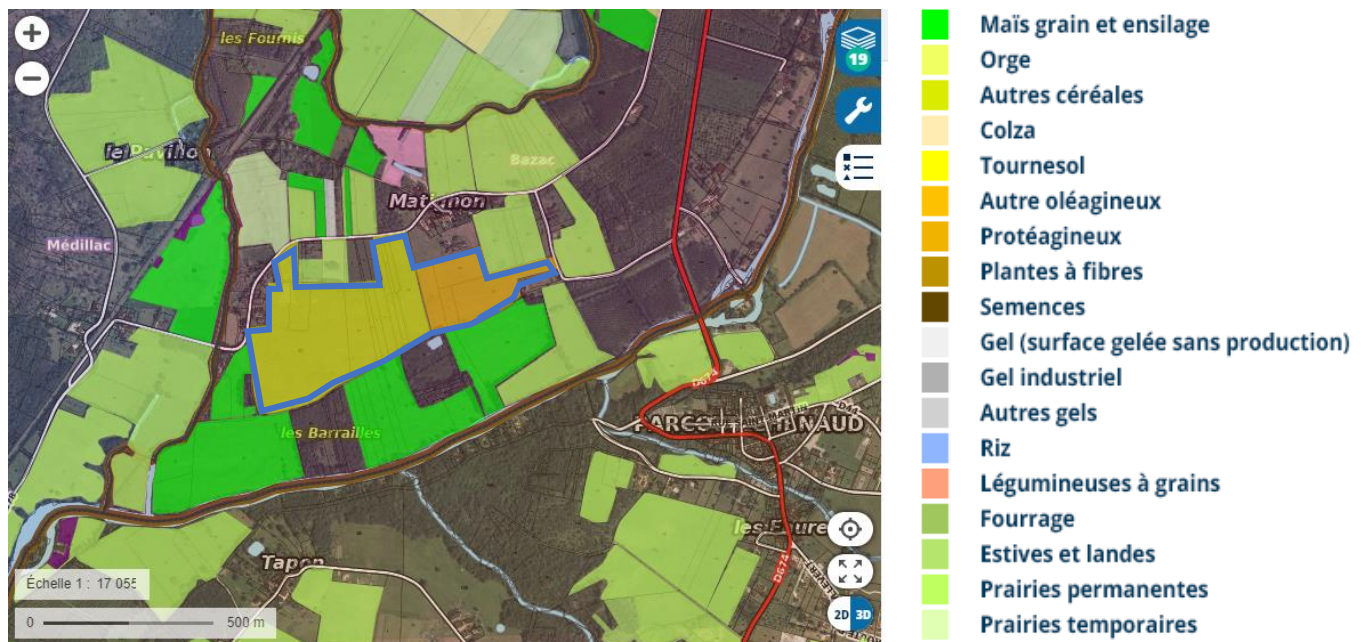
Localement, Bazac compte 7 exploitations répertoriées représentant 8 UTA (Unité de Travail Annuel : chaque unité de travail équivaut à une personne travaillant à temps plein pendant une année) et la SAU occupe 55% du territoire.

Au registre parcellaire graphique de 2019, l'assolement de la zone du projet était constitué par l'épeautre et des protéagineux, conduits en mode BIO. En 2020, l'épeautre a été remplacé par du tournesol.

La zone d'implantation est donc composée de parcelles exploitées en grande culture type céréales et oléo - protéagineux.

Le potentiel agronomique est limité et fortement impacté par son caractère séchant et par la récurrence de phénomènes climatiques plus exacerbés. En effet des scénarios météorologiques défavorables s'ajoutent à la qualité agronomique modeste des sols : hivers très humides, créant parfois des mouillères, qui favorisent la pourriture des graines et l'asphyxie des jeunes plantules ou séquences très sèches, avec de fortes évapotranspirations dues aux températures élevées, provoquant un déficit hydrique ponctuel.

Dans ces contextes « stressés », le peuplement d'épis est plus limité et les terres peu productives. Au final, malgré les rotations, le rendement de ces cultures demeure négligeable sur le pourcentage du chiffre d'affaires de l'EARL familiale.



Cultures dans l'aire rapprochée du projet © RPG 2019

Solutions alternatives envisagées

Mesures d'évitement, réduction et compensation

Au cours du développement d'un projet photovoltaïque, des pistes de réflexion sont examinées avec les bureaux d'études pour éviter ou réduire les impacts liés au projet, et en dernier lieu, compenser les impacts résiduels importants et persistants après la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction.

Evitement des zones humides et des zones sensibles

Pour le projet de Bazac, localisé sur un site de production agricole type grandes cultures céréales/oléagineux, la principale mesure d'évitement d'enjeu environnemental est la préservation de la zone humide identifiée dans l'emprise du projet (voir plan d'implantation). Une langue de prairie sèche (en friche au moment des études) présente un enjeu fort pour 1 espèce d'avifaune nicheuse. Un calendrier de travaux adéquat évitera la perturbation de la période de nidification.

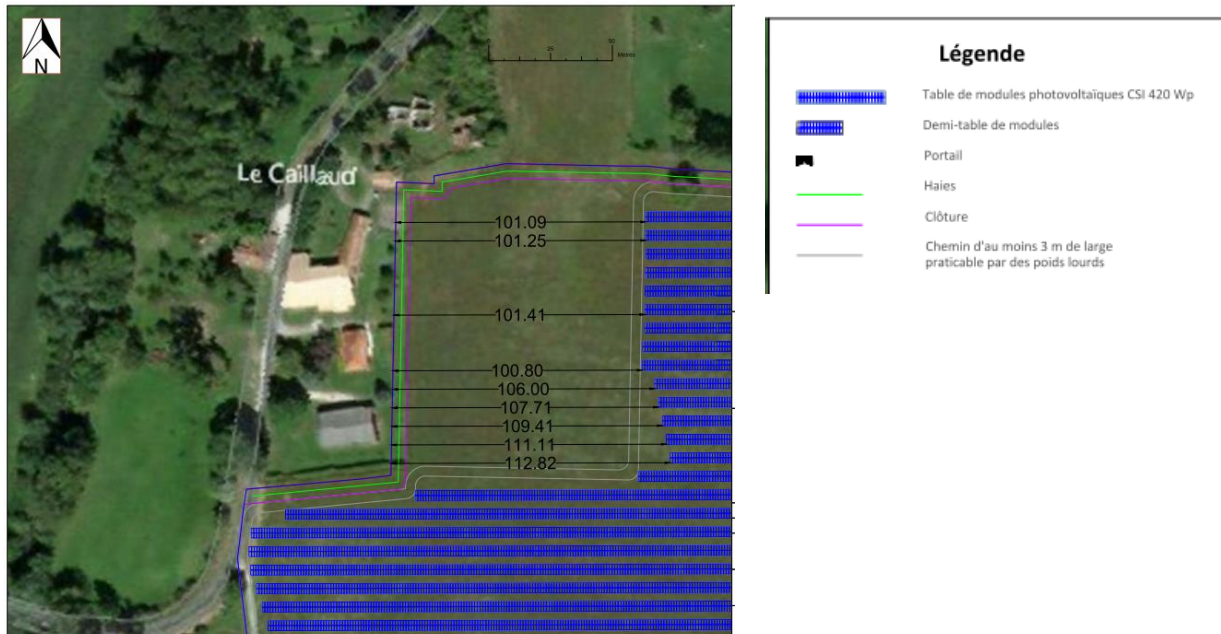
Réduction des impacts paysagers

Des mesures fortes de réduction sont initiées:

- Un certain nombre de photomontages sont en cours de réalisation pour permettre de visualiser l'intégration du parc dans le paysage.

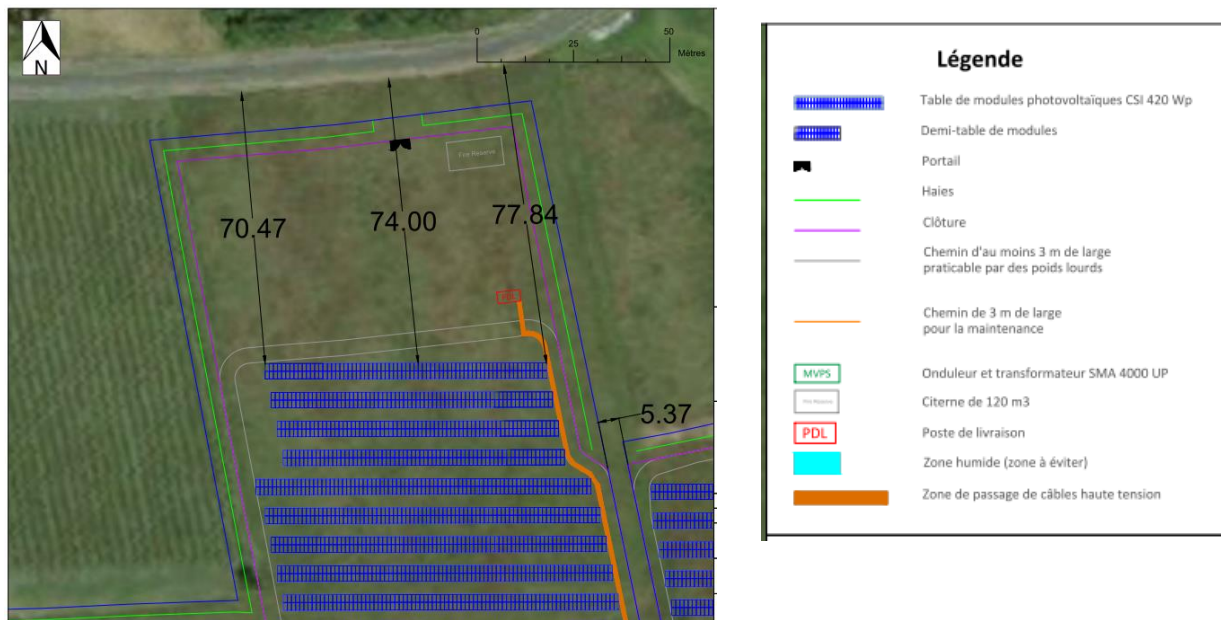
- Des reculs d'implantation des tables photovoltaïques sont d'ores et déjà actés :

Lieu dit « Caillaud » : recul d'au moins 100m des limites de parcelle.



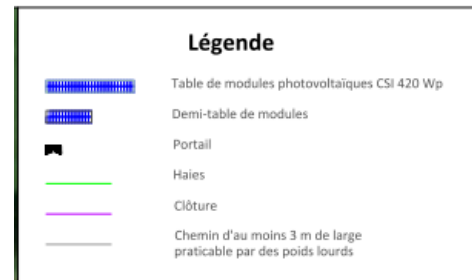
Vue cotée du recul des tables photovoltaïques © ABO Wind

Lieu dit « Matignon » : recul de 70 m au moins de la route de la Plaine



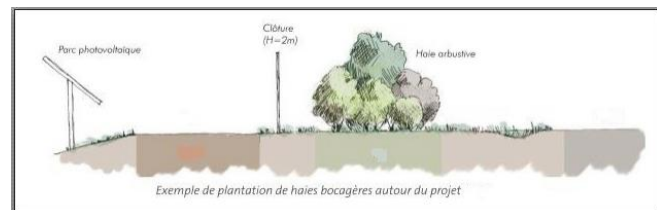
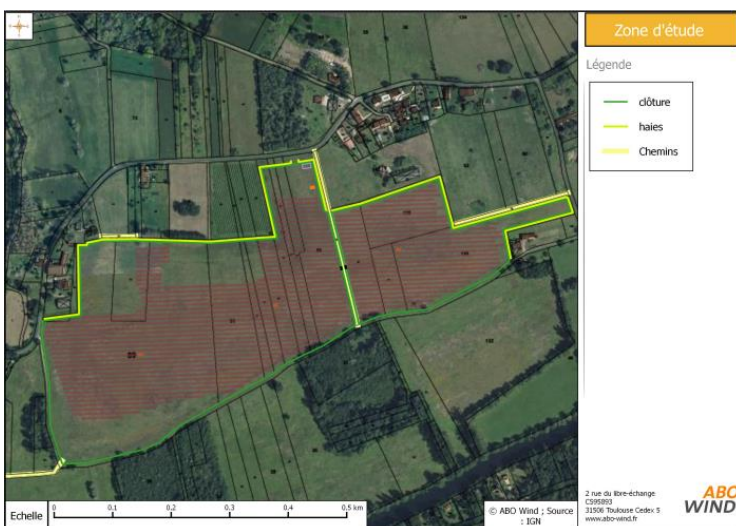
Vue cotée du recul des tables photovoltaïques © ABO Wind

Lieu dit « Rivallant » : pas de construction dans la parcelle enclavée.



- Sur le périmètre nord de la clôture (2m de hauteur), une haie arbustive permanente d'essences locales sera disposée en avant de la clôture.

La carte ci-dessous présente des mesures de réduction des impacts paysagers



Exemple d'aménagement paysager © ABO Wind

Vue aérienne du tracé de l'aménagement paysager prévu © ABO Wind

La plantation de haies sur les linéaires proposés permettra de conforter la trame végétale, à partir des vues des habitations les plus proches du projet.

Réduction des impacts du chantier de construction

Le planning des travaux sera adapté de manière à minimiser les impacts sur le milieu naturel environnant.

Projet de reconversion d'activité agricole et rurale

Des pistes de réflexion ont également été évoquées avec les bureaux d'études afin de proposer des mesures de reconversion agricole. Leur finalité est d'aider à la mise en place d'activités agricoles compatibles à long terme avec les problématiques économiques et environnementales du secteur. Une contractualisation avec l'éleveur ovin local est en cours.

Pastoralisme ovin label BIO sur les zones closes d'implantation de panneaux solaires :

Une prairie sera semée sur les zones d'implantation de panneaux.

Ce couvert végétal permanent permettra, d'une part de considérablement améliorer la biodiversité par une amélioration des zones d'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune, et d'autre part, de fournir au troupeau d'ovins de race Limousine, une zone de pâturage dédiée et sécurisée.



Annexe – Registre des observations

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet de parc photovoltaïque au sol
Commune de Bazac (16210)

DATE : 20 novembre 2020

HEURE :

CACHET DE LA MAIRIE :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Gaston Bileitczuk
Responsable de projets

06.45.85.22.12
gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

ABO Wind
2 rue du Libre Echange
CS95893
31506 TOULOUSE cedex
5
www.abo-wind.fr

ABO
WIND
SOLAR